



ABP 74

Processus d'adhésion

Membre actif



L'Association Bébé Plagio 74 est une association qui a pour objet d'améliorer et coordonner la prise en charge des déformations crâniennes positionnelles (DCP). Cf Statuts.

Modalités d'adhésion :

- Pour adhérer vous devez :
- Correspondre aux critères d'adhésion.
 - Envoyer l'ensemble des pièces à fournir. Votre dossier sera étudié en commission d'adhésion. Ces commissions ont lieu plusieurs fois par an.
 - A la réception de l'accord, vous acquitter par virement de la cotisation de 15€ (Cf RIB en fin de document).
 - L'adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre. Elle est reconductible chaque année par renouvellement de la cotisation.

Pièces à fournir pour l'inscription :

En un seul PDF à plagiocephalies74@gmail.com

1) Pour tous :

- La charte signée
- Un CV

2) Pour les ostéopathes

- Une copie du diplôme d'ostéopathe délivré par un établissement de formation agréé selon les modalités prévues par le décret du 25 mars 2007 et le numéro ADELI en tant qu'ostéopathe.
- Pour ceux exerçant au 25 mars 2007, l'autorisation d'user du titre d'ostéopathe et le numéro ADELI en tant qu'ostéopathe.
- Les justificatifs de formations en ostéopathie pédiatrique.
- Un extrait du bulletin n°3 du Casier Judiciaire National

3) Pour les kinésithérapeutes

- Une copie du diplôme MK DE, le numéro ADELI et le justificatif d'inscription à l'ordre.
- Les justificatifs de formation spécifique en pédiatrie (hors kinésithérapie respiratoire).

4) Pour les autres professions médicales et paramédicales

bénéficiant d'une formation en pédiatrie, une copie du diplôme, le numéro ADELI et le cas échéant le justificatif d'inscription à leur ordre respectif.

Conditions de départ de l'association :

Perdent la qualité de membre :

- Les personnes qui ont donné leur démission par lettre ou mail adressé au bureau.
- Les personnes qui ne se sont pas acquittées de leur cotisation 6 mois après l'échéance de celle-ci.
- Les personnes dont l'exclusion a été décidée par la commission de conciliation pour non respect de la charte ou des statuts en cas d'échec du processus de médiation.
- Les personnes décédées.

La non observance des statuts et/ou de la charte entraine une réunion de conciliation à laquelle le membre peut décider de se faire assister par une personne de son choix.

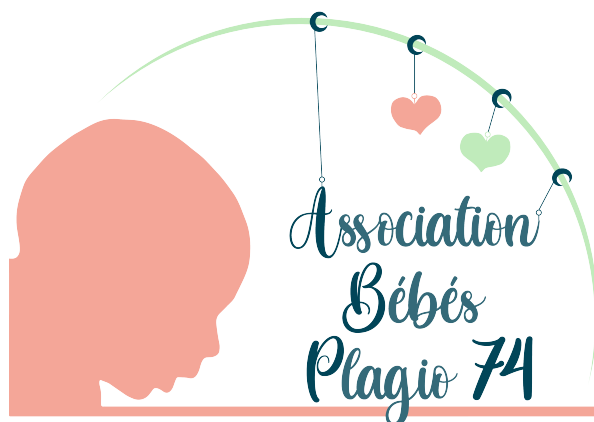
RIB

IBAN FR76 1810 6000 1696 7720 9587 014

BIC AGRIFRPP88I

Nom Association Bébé Plagio 74

Pensez à metre votre nom lors du virement.



Association Bébé Plagio 74
31 Grand Rue 74350 Cruseilles
plagiocephalies74@gmail.com